



Quentin FOUREZ
1 Place Maréchal Gallieni
27500 PONT-AUDEMER
Téléphone : 02.79.05.00.22

CERTIFICAT DU DÉPOSITAIRE DES FONDS

Établi conformément aux dispositions de l'article L 225-13 du Code de Commerce

Maître Quentin FOUREZ, notaire à PONT-AUDEMER (27500), 1 place Marechal Gallieni,

CERTIFIE et ATTESTE par l'intermédiaire de Shine :

- Avoir reçu en dépôt la somme de MILLE (1000) euros représentant la totalité des versements effectués par les souscripteurs du capital en numéraire de la société dénommée ALTA MOBILITY GROUP, SAS en formation dont le siège social sera situé à 3 Rue Jules Guesde, 91130 Ris-Orangis ; et
- Avoir constaté que ces versements correspondaient au montant des sommes indiquées comme versées par les associés, et formant intégralement le montant du capital souscrit, la société ayant un capital variable. Le montant du capital minimum étant de 1000 € et le montant du capital maximum étant de 200 000 €.

Lesdites sommes ont été versées à concurrence de :

- Kamel AMAZOUZ la somme de 1 000,00 €

Ainsi qu'il résulte des relevés des comptes ouverts au nom desdits associés auprès du notaire soussigné.

Cette somme restera immobilisée dans les conditions légales et réglementaires.

L'Office est engagé dans la lutte contre la fraude, nous vous confirmerons l'authenticité de ce certificat à l'adresse suivante : accueil_office@27091.notaires.fr

Fait à Pont-Audemer, le

12 DEC. 2025

Par Maître Quentin FOUREZ, Notaire.



LISTE DES SOUSCRIPTEURS

(Annexe au certificat du dépositaire des fonds)

SOCIÉTÉ EN COURS DE FORMATION ALTA MOBILITY GROUP

La présente liste est établie pour constater les souscriptions au capital social de la société, conformément aux dispositions du Code de commerce.

Identité du Souscripteur (Nom, Prénom et Domicile)	Nombre d'actions souscrites	Valeur nominale	Montant total versé
M. AMAZOUZ KAMEL 6 Allée de Sully 91390 Morsang-sur-Orge	100 actions	10 €	1 000 €
TOTAL	100 actions	-	1 000 €

Récapitulatif :

- Le capital social est fixé à la somme de MILLE EUROS (1 000 €).
- Il est divisé en CENT (100) actions de numéraire.
- Chaque action a une valeur nominale de DIX EUROS (10 €).

Fait à Morsang-sur-Orge, le 12 décembre 2025

M. AMAZOUZ KAMEL

Signature (précédée de la mention manuscrite « Bon pour souscription »)

Bon pour souscription.
- Amazouz